

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Hautes-Pyrénées

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 30 septembre 2025

N°34/2025

Objet : Proposition vente du bâtiment « Les Arcades » sis 8 place des Douze Consuls

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine LABAT (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 12 ; qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Présents : LABAT Martine, HOLUBOWICZ Serge, LAPEYRE Laurent, SOYER William, LORIN-BIRD Geoffrey, STREET Christian, CAZENAVE Jean-Marie.

Absents excusés : BOUSSIER Jean-Yves, BRILLOUET Jean, BASTIN Dona, MORLAIS Jean-Claude, BOUSSIER Claire.

Procurations de vote : BOUSSIER Jean-Yves à LABAT Martine
BASTIN Dona à LORIN-BIRD Geoffrey
BOUSSIER Claire à SOYER William
BRILLOUET Jean à HOLUBOWICZ Serge
MORLAIS Jean-Claude à CAZENAVE Jean-Marie

A été nommé secrétaire : SOYER William

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Philippe DARIES, gérant de la EURL LUCYMAX, souhaite acquérir le bâtiment « Les Arcades » sis 8 Place des Douze Consuls dont il est locataire-gérant depuis le 15 juin 2018 et propose la somme de 60 000 €.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2019, visée en Préfecture des Hautes-Pyrénées le 7 février 2019, par laquelle Monsieur DARIES proposait la somme de 140 000 € pour l'acquisition de cet ensemble immobilier à usage commercial et d'habitation,

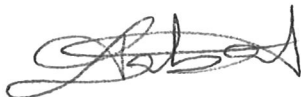
- Vu le déficit du budget depuis de nombreuses années,

- Vu les travaux réalisés par la Commune,

Décide de ne pas donner suite à la proposition de Monsieur Philippe DARIES, celle-ci étant inférieure au déficit du budget et au montant proposé en 2019 et attend une nouvelle proposition de sa part.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Martine LABAT, Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 17/10/2025
et publication le 01/10/2025



William SOYER, Secrétaire de séance

